

QUESTIONNAIRE PRIME DÉCENTRALISÉE

LES PROPOSITIONS DE L'EMPLOYEUR : DONNEZ VOTRE AVIS

Contexte :

La MGEN bloque depuis 4 ans (date du passage à la FEHAP), sur la possibilité de mettre en place d'autres modalités de répartition de la prime décentralisée (autre décompte des jours d'absence, non prise en compte de l'hospitalisation dans l'absentéisme, etc).

Suite aux réunions de négociation des 17 juillet et 16 septembre 2008, l'employeur fait les propositions suivantes :

- Solution 1 : la prime 2008 versée en novembre pourrait tenir compte de certaines de nos demandes. En contrepartie, les Organisations Syndicales s'engagent à céder dès 2009, 2 % des 5 % de la prime à la seule appréciation de l'employeur. Ces 2 % seront attribués selon les résultats des évaluations pour récompenser l'investissement et le travail de certains salariés. Les 3% restants seront versés à tous les salariés, mensuellement, sans aucun abattement pour absence ou autre.
- Solution 2 : Si aucune Organisation Syndicale n'accepte la solution 1, le versement de la prime revient à ce qu'elle est aujourd'hui, seule différence : le versement en novembre qui est acquis.

Lors de la commission paritaire de négociation du **29 septembre prochain**, les syndicats doivent se prononcer sur le sujet. Votre avis est donc sollicité le plus rapidement possible.

Pour nous permettre de vous représenter pleinement, nous vous demandons de faire un sondage dans votre centre de travail auprès des adhérents CFDT.

Ce qu'il faut savoir :

La MGEN présente sa proposition comme une avancée considérable en prétendant qu'elle offre une augmentation de 3 % du salaire mensuel. Attention, c'est un leurre. Ces 3 %, si vous n'êtes pas absents, vous les aviez déjà, en une seule fois en fin d'année. Seule la répartition proposée est différente, mais le cumul annuel n'est pas plus avantageux. La MGEN espère, par ce tour de passe-passe, masquer la stagnation des salaires à la FEHAP, et se poser en employeur particulièrement généreux.

Actuellement, environ 85 % des salariés ne sont jamais absents et par conséquent, ils ont les 5 % de prime en fin d'année. Nous demandons simplement une plus équitable répartition qui ne pénaliserait pas les 10 à 15 % de malades.

La MGEN nous propose 3 % pour tous sans conditions. Elle ne donne aucune indication précise sur les modalités de distribution des 2 % restants (hormis que ce sera au mérite). Si l'on se réfère au secteur administratif, l'enveloppe « au choix » est attribuée à 1/3 des salariés.

Au final, aujourd'hui, la très grande majorité des salariés touche 5 % de prime. Et une poignée de salariés ont entre 0 et moins de 5 %.

Demain, tout le monde aura uniquement 3 %. Combien auront une prime au mérite qui leur permettra d'atteindre le niveau de prime antérieur ? Ne rêvons pas, la prime au mérite, ce ne

sera pas pour tout le monde. Ce sera un peu pour certains, un peu plus pour quelques-uns, et rien du tout pour les autres.

À votre avis, où est notre intérêt ? c'est un beau marché de dupe !...

Par ailleurs, la CFDT s'est toujours opposée au retour d'une prime au mérite dans les établissements : Sur quels critères s'appuierait-on ? Quelle garantie d'objectivité ? L'évaluation du personnel n'est pas faite pour cela, mais s'inscrivant dans la loi sur la formation tout au long de la vie de mai 2004, elle est un outil qui permet à chacun d'évoluer dans sa profession.

L'employeur prétend que tout sera très cadré et qu'il n'y aura pas de dérives, mais il nous demande de nous engager avant même d'avoir présenté les modalités qu'il souhaiterait mettre en place. Souvenez-vous d'avant 2004, lorsque nous étions notés. Là aussi, il y avait des critères bien précis. Cela n'empêchait pas les « mauvaises notes » selon la tête du client. Nous faisons confiance à la majorité des responsables de services, mais nous savons aussi que des conflits existent dans tous les établissements. Nous ne pouvons pas donner, même si cela est marginal, la possibilité d'une sanction financière arbitraire.

Faites votre choix :

Centre de travail :

Nombre d'adhérents :

1°) 3 % chaque mois, et 2 % en fin d'année, répartis par l'employeur en fonction de sa perception du mérite de chacun.

ou

2°) 5 % en novembre (dans les conditions actuelles)

Merci de rayer la mention inutile

Commentaires de la section syndicale :

Donnez rapidement votre réponse (avant le 28 septembre) :

- Soit directement à la délégation centrale
- Soit à votre délégué syndical qui transmettra à la délégation.

Pour tous renseignements :

contacter la **Délégation Centrale** : *Alain CHARRAS, Délégué central UES MGEN*
Pascale SPLAWSKI, Déléguée Centrale M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 80 67 36 46
Gilles FOUACHE, Délégué Central Cadre M.G.E.N. Action Sanitaire et Sociale, 06 99 16 16 37